

Séjour de convalescence

Une période de rééducation ou de récupération dans un centre de convalescence peut s'avérer nécessaire lors d'une maladie chronique ou après une hospitalisation. Vous y trouverez l'aide médicale requise et kiné spécifique, une alimentation adaptée ainsi qu'une attention toute spéciale pour la détente et le repos.



@ iStock

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour bénéficier d'une intervention de la MC pour un séjour de convalescence, vous devez :

- Être **en ordre de cotisation** d'assurance complémentaire ;
- Obtenir l'**accord du médecin** de la maison de convalescence.

Quelle est la durée du séjour ?

Le séjour doit avoir une durée de **14 jours minimum**, moyennant l'accord du médecin du centre de convalescence.

Dans le cas d'interdiction ou de restriction partielle d'appui empêchant la revalidation endéans les 60 jours, ou dans le cas de chimiothérapie, la durée maximale d'un séjour et le nombre maximal de jours d'intervention sont majorés jusqu'à 90 jours.

Comment introduire la demande ?

Le formulaire de demande de convalescence est **disponible auprès du service social** de l'hôpital dans lequel vous séjournez, du service social de votre mutualité ou en téléphonant **au 0800 10 9 8 7** (appel gratuit).

Le document est également téléchargeable sur mc.be.

Faites **remplir** ce formulaire par **votre médecin** (généraliste ou spécialiste) et faites-le **parvenir** au **centre Séjours & Santé** de votre choix. Le centre prendra contact avec vous.

Combien coûte le séjour pour le convalescent ?

La Mutualité chrétienne collabore avec **trois centres partenaires** où les membres MC bénéficient de tarifs préférentiels : le **domaine Ter Duinen à Nieuport**, le **domaine de Nivezé à Spa** et le **domaine de Hoidonk à Zandhoven**. Les prix pour un séjour dans un de ces centres sont les suivants (le tiers-payant est appliqué pour l'intervention de l'assurance complémentaire) :

| Coûts de séjour * | Prix par jour | Prix membre <u>avec</u> Hospit solidaire | Prix membre <u>sans</u> Hospit solidaire | Intervention AC |
|--|---------------|---|---|-----------------|
| Bénéficiaire avec intervention maj. | 106,51 € | 16,50 € | 30 € | 76,51 € |
| Bénéficiaire ordinaire | 106,51 € | 34,10 € | 62 € | 44,51 € |

Vous devez aussi prévoir :

- Le **paiement d'un acompte** qui varie en fonction du centre et du choix du type de chambre ;
- Le **paiement du tiers payant des éventuelles séances de kinésithérapie**.

* Prix et interventions au 1^{er} janvier 2020. Ces montants peuvent être amenés à évoluer. Ces prix sont valables pour une chambre individuelle ou double au Domaine de Nivezé (Spa) et double à Ter Duinen (Nieuport) et Hoodnk (Zandhoven). Un supplément vous sera demandé pour une chambre individuelle dans ces deux centres. Vous pouvez bénéficier de l'intervention de Hospi solidaire pour tout séjour dans un centre agréé et ce jusqu'à 30 nuitées par année civile. Par ailleurs, l'intervention de l'assurance complémentaire est activable jusqu'à 60 jours par pathologie.

Combien coûte le séjour pour l'accompagnant valide ?

Les **accompagnants valides** membres ont droit à un remboursement de 25 €/jour, pendant maximum 14 jours par année civile. Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, l'accompagnant valide doit être en ordre de cotisation de l'assurance complémentaire des MC francophones et germanophones. L'accompagnant ne doit pas avoir épuisé son quota de 14 jours de cette année civile. Le montant de 25 € par jour pour maximum 14 jours sera remboursé par la MC sur présentation de la facture **originale** du séjour. Il s'agit donc bien d'un remboursement, l'accompagnant valide paie donc sur place le prix repris dans le tableau ci-dessous.

| Coûts de séjour | Tarif par jour | Intervention AC | Prix à payer par jour |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| Accompagnant valide membre | 60,10 € | 25 € | 35,10 € |
| Enfant (jusqu'à 12 ans) | Gratuit | | Gratuit |
| Accompagnant valide non-membre | 70,10 € | | 69,75 € |

En savoir plus sur les centres de convalescence de la MC ? Surfez sur sejoursetsante.be.

Vous désirez séjourner dans un autre centre de convalescence que ceux de la MC ?

Les patients chroniques peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une intervention de 15 € par jour pour tout séjour de minimum 10 jours et de maximum 20 jours sur une période de 2 ans. Celle-ci vous sera versée après votre séjour, une fois la facture acquittée. L'admission est soumise à l'accord préalable de la MC. De plus, les membres MC bénéficient également d'un avantage « répit » pour un court séjour en maison de repos. Vous pouvez ainsi bénéficier, sur présentation de votre facture et sans accord médical, d'une intervention pouvant aller jusqu'à 250 € par année civile.

POINT INFO MALADES CHRONIQUES

> Vos principales questions, des témoignages, les coordonnées d'associations de patients... sur mc.be/maladie-chronique.
Une équipe expérimentée vous répond **: maladie-chronique@mc.be.



** Réponse garantie dans les 3 jours ouvrables. Pour faciliter le traitement de votre demande, merci de préciser votre nom, adresse légale ou numéro de registre national.